

Proviso:
Personne ne
sera détenu
en prison plus
d'un mois.

dans lequel la dite personne pourra être
trouvée, pour y demeurer jusqu'à ce que la
pénalité imposée par la dite cour, ou que le
montant du jugement rendu, et les frais dans
l'un et l'autre cas, aient été payés et satis- 5
faits; Pourvu toujours, qu'aucune personne
ainsi détenue, ne sera détenue en prison,
pendant plus d'un mois de calendrier, et
lorsque l'emprisonnement pour un espace de
temps quelconque, sera la punition ou partie 10
de la punition qui devra être soufferte par
une personne, en vertu d'un jugement pro-
noncé par la cour du maire, cette dernière
cour par un ordre qui devra être signé et
contresigné comme susdit, et qui sera adressé 15
à un constable ou huissier, fera appréhender
immédiatement, si déjà elle ne l'est pas, la dite
personne ainsi condamnée à être emprison-
née, et fera détenir telle personne déjà appré-
hendée, ou subséquemment appréhendée, 20
dans la prison commune du district dans le-
quel telle personne pourra être trouvée, pour y
demeurer pendant le temps pour lequel elle
aura été ainsi condamnée à être emprisonnée :

Proviso.

Pourvu toujours, que l'huissier saisissant les 25
dits biens et effets donnera avis dans un des
journaux publiés dans la dite cité du jour où
la vente aura lieu, et cet avis sera donné
au moins huit jours avant la vente.

Mépris de cour
puni par l'a-
mande et l'em-
prisonnement.

LXVII. Et qu'il soit statué, qu'il sera loi- 30
sible à la dite cour du maire de faire pré-
server l'ordre en icelle, et de punir par amen-
de ou emprisonnement, toute personne cou-
pable de mépris de la dite cour, ou de tout
membre d'icelle, si tel mépris est commis 35
pendant les séances et en la présence de la
dite cour du maire; d'obliger tous témoins
de comparaître dans toute action, cause ou
poursuite qui sera pendante devant la dite
cour du maire, et d'obliger tels témoins à ré- 40
pondre à toutes questions légales, d'autoriser
et requérir l'examen de toute partie sur in-
terrogatoires sur faits et articles, ou sous ser-
ment décisoire, ou sous serment judiciaire,
dans tous les mêmes cas et circonstances 45